



**Motion présentée par la FSU 28 au CTSD du 19 septembre 2013**

**Rentrée à l'école Les Lutins :  
Jamais pareille situation ne s'est produite !  
Jamais pareille situation ne doit se reproduire !**

Cette rentrée scolaire a été fortement marquée par la situation de l'école maternelle des Lutins. Pour les enseignantes et les élèves c'est une rentrée dans les pires conditions qui s'est déroulée :

- Pas d'Atsem au service des élèves avant le jeudi 12 septembre 2013 du fait de la volonté du maire de Lucé.
- Une couverture médiatique « partielle » inédite contre les enseignantes et en particulier notre collègue directrice d'école.
- Une protection policière, le lundi 9 septembre, pour permettre aux collègues d'aller exercer leur mission et aux élèves de rejoindre leur classe, dû à un blocage de l'école (portail cadenassé, serrure sabotée).
- L'impossibilité de garantir l'intégrité physique de la directrice de la part des forces de l'ordre, conduisant à la demande expresse du DASEN de ne pas venir sur l'école.

Depuis plusieurs mois le maire de Lucé était en conflit avec des écoles de la commune, en particulier des maternelles. Il a tout mis en œuvre pour s'ingérer dans la gestion des personnels des écoles (courrier au DASEN, au recteur), et n'a pas hésité à porter plainte contre la directrice de l'école des Lutins auprès du Procureur. En exposant sa vision des faits et des « on dit » lors de réunions publiques le mardi 3 septembre, il s'est comporté comme un véritable « justicier » et a incité les parents à porter plainte pour maltraitance. Plaintes qui ont été classées sans suite par le Procureur de la République.

Dans ce contexte le CTSD tient à préciser que le DASEN a su protéger l'institution « école » dans cette situation extrêmement difficile. Le CTSD tient à saluer cette action.

Le CTSD considère que tout doit être fait par les pouvoirs publics pour qu'à l'avenir le respect de chacun (*élus, employés territoriaux, intervenants extérieurs, parents, enseignants*) dans l'école soient respectés.

De plus, dans le contexte d'écriture des PEDT, le CTSD demande que le statut des enseignants soit garanti et que les collectivités territoriales restent dans leur prérogative. Par ailleurs le CTSD demande la ré-écriture du décret sur les rythmes scolaires « Peillon » pour que l'Etat à l'avenir, soit maître d'œuvre dans la mise en place des ces derniers.